

PIERRE MOSCOVICI Ministre de l'Economie et des Finances

BERNARD CAZENEUVE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DU BUDGET

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 6 juin 2013 N° 637

L'inspection générale des finances recommande un renforcement du contrôle des prix de transfert des groupes internationaux

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'économie et des finances et Bernard CAZENEUVE, ministre délégué chargé du budget, ont publié le 5 juin le rapport de l'inspection générale des finances (IGF) sur le contrôle des prix de transfert des grandes entreprises. Ce rapport est accessible sur : www.economie.gouv.fr/files/2013-note-IGF-evasion-fiscale.pdf

Le rapport de la mission de « comparaison internationale sur la lutte contre l'évasion fiscale *via* les échanges économiques et financiers intra-groupe » préconise un ensemble de mesures pour renforcer les outils de l'administration fiscale contre l'évasion fiscale des entreprises multinationales organisée au travers de l'optimisation des flux financiers entre leurs filiales (versement d'intérêts financiers, de redevances, de frais de siège, etc.).

Le rapport, fondé sur une analyse des cas des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et des Pays-Bas, conclut que le droit français est en retrait par rapport aux pratiques en vigueur dans ces pays et prône donc son adaptation, en clarifiant les règles fiscales applicables, en durcissant les sanctions en cas de manquement des entreprises à leurs obligations justificatives, en renversant la charge de la preuve dans certaines situations à risque comme les restructurations d'entreprises ou encore en imposant aux contribuables des règles plus exigeantes en matière de transparence comptable vis-à-vis de l'administration fiscale.

Les propositions du rapport, dans le contexte international de lutte contre « l'érosion des bases et la délocalisation des profits » (travaux du G20 et de l'OCDE) et dans le contexte national de lutte contre la fraude fiscale, inspireront celles du gouvernement dans la lutte contre l'optimisation et la fraude en matière de prix de transfert.

Contacts presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI : 01.53.18.41.84
Cabinet de Bernard CAZENEUVE : 01.53.18.43.08

